



HAL
open science

Une contribution à l'histoire de la crise nestorienne. La correspondance de Théodoret de Cyr

Jean-Noël Guinot

► **To cite this version:**

Jean-Noël Guinot. Une contribution à l'histoire de la crise nestorienne. La correspondance de Théodoret de Cyr. éd. R. Delmaire, J. Desmulliez Janine, P.-L. Gatier. Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, pp.437-459, 2009, Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique, 40. halshs-04546197

HAL Id: halshs-04546197

<https://shs.hal.science/halshs-04546197>

Submitted on 15 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Une contribution à l'histoire de la crise nestorienne. La correspondance de Théodoret de Cyr

Jean-Noel Guinot, Roland Delmaire, Janine Desmulliez, Pierre-Louis Gatier

Citer ce document / Cite this document :

Guinot Jean-Noel, Delmaire Roland, Desmulliez Janine, Gatier Pierre-Louis. Une contribution à l'histoire de la crise nestorienne. La correspondance de Théodoret de Cyr. In: Delmaire Roland, Desmulliez Janine, Gatier Pierre-Louis. Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003. Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2009. pp. 437-459. (Collection de la Maison de l'Orient méditerranéen ancien. Série littéraire et philosophique, 40);

https://www.persee.fr/doc/mom_0151-7015_2009_act_40_1_2581;

Fichier pdf généré le 04/04/2024

Résumé

Les lettres de Théodoret conservées dans les collections conciliaires et dans la *Collectio Sirmondiana* constituent des documents de premier ordre pour l'historien de la crise nestorienne et de ses avatars. Elles ne concernent toutefois que deux grandes périodes du conflit : celle du premier concile d'Éphèse et de ses suites immédiates (431–435), et celle qui précède le concile de Chalcedoine (448–451). L'histoire que permettent de retracer ces lettres est donc fragmentaire et présentée d'un point de vue engagé, celui de l'évêque de Cyr. Néanmoins l'importance de cette correspondance pour l'historien tient au fait que Théodoret fut, depuis sa réfutation des anathématismes de Cyrille contre Nestorius jusqu'au concile de Chalcedoine, l'un des principaux acteurs du parti antiochien, constamment en première ligne pour défendre les positions christologiques des Orientaux, d'abord contre Cyrille d'Alexandrie, puis contre Eutychès et Dioscore. Son témoignage est donc particulièrement précieux. L'intérêt doctrinal de cette correspondance n'est pas moindre que son intérêt historique. Aussi est-elle, à ce point de vue également, une contribution importante à l'histoire de la crise nestorienne. L'étude en est donc menée ici sous ce double aspect, événementiel et doctrinal. Fidèle aux positions christologiques qu'il défend depuis le début du conflit, même si l'on peut discerner une certaine évolution dans la manière de les exprimer, Théodoret est loin pourtant de se trouver dans la même situation face à Cyrille et face à Dioscore : véritable acteur du conflit contre Cyrille, il n'en est plus que le spectateur presque impuissant au temps d'Eutychès et de Dioscore. La teneur et la tonalité de ses lettres s'en ressentent : la vigueur polémique de celles de la première série, dénonçant les « chapitres hérétiques » de Cyrille, le cède ensuite progressivement à une intense activité diplomatique pour faire accepter l'union par ceux de son parti ; en revanche, celles de la seconde série sont presque toutes des lettres apologétiques, destinées à faire reconnaître son orthodoxie. Ces deux ensembles forment comme une sorte de prolongement à son *Histoire ecclésiastique* qui s'achève précisément avant le début de la crise nestorienne.

Abstract

Theodoret's letters transmitted through the council collections and the *Collectio Sirmondiana* are first-order documents for the historian of the Nestorian crisis and its avatars. However, they concern only two main periods of the conflict: the first council of Ephesus and its immediate consequences (431-435), and the years before the council of Chalcedon (448-451). The history that can be written from those letters is thus fragmentary and presented from a politically committed viewpoint, that of the Bishop of Cyrrhus. Nevertheless the importance of this correspondence for the historian rests upon the fact that Theodoret was, from the time of his refutation of Cyril's anathemas against Nestorius until the council of Chalcedon, one of the main figures of the Antiochian party, constantly in the front line to defend the christological positions of the Eastern Christians, first against Cyril of Alexandria, then against Eutyches and Dioscorus. His letters are thus particularly valuable. The doctrinal aspect of this correspondence is not less interesting than its historical aspect. Therefore, it is also an important contribution to the history of the Nestorian crisis. This study aims at this double aspect, descriptive and doctrinal. Faithful to the christological beliefs with which he sides from the beginning of the conflict, even if the way of expressing them changes slowly, Theodoret is yet far from being in the same situation with Cyril as with Dioscoros; actually acting in the conflict against Cyril, he is only an almost helpless spectator in the time of Eutyches and Dioscoros. The content and tone of his letters are affected; the polemical vigour of the first series, denouncing the "heretical chapters" of Cyril, then progressively change to an intense diplomatic activity to force those of his party to accept the union. But the letters of the second series are almost all apologetic, intended to demonstrate his orthodoxy. These two series of letters form a kind of continuation of his *Ecclesiastical History* which ends just before the Nestorian crisis.

UNE CONTRIBUTION À L'HISTOIRE DE LA CRISE NESTORIENNE

LA CORRESPONDANCE DE THÉODORET DE CYR

Jean-Noël GUINOT*

RÉSUMÉ

Les lettres de Théodoret conservées dans les collections conciliaires et dans la *Collectio Sirmondiana* constituent des documents de premier ordre pour l'historien de la crise nestorienne et de ses avatars. Elles ne concernent toutefois que deux grandes périodes du conflit : celle du premier concile d'Éphèse et de ses suites immédiates (431-435), et celle qui précède le concile de Chalcédoine (448-451). L'histoire que permettent de retracer ces lettres est donc fragmentaire et présentée d'un point de vue engagé, celui de l'évêque de Cyr. Néanmoins l'importance de cette correspondance pour l'historien tient au fait que Théodoret fut, depuis sa réfutation des anathématismes de Cyrille contre Nestorius jusqu'au concile de Chalcédoine, l'un des principaux acteurs du parti antiochien, constamment en première ligne pour défendre les positions christologiques des Orientaux, d'abord contre Cyrille d'Alexandrie, puis contre Eutychès et Dioscore. Son témoignage est donc particulièrement précieux.

L'intérêt doctrinal de cette correspondance n'est pas moindre que son intérêt historique. Aussi est-elle, à ce point de vue également, une contribution importante à l'histoire de la crise nestorienne. L'étude en est donc menée ici sous ce double aspect, événementiel et doctrinal. Fidèle aux positions christologiques qu'il défend depuis le début du conflit, même si l'on peut discerner une certaine évolution dans la manière de les exprimer, Théodoret est loin pourtant de se trouver dans la même situation face à Cyrille et face à Dioscore : véritable acteur du conflit contre Cyrille, il n'en est plus que le spectateur presque impuissant au temps d'Eutychès et de Dioscore. La teneur et la tonalité de ses lettres s'en ressentent : la vigueur polémique de celles de la première série, dénonçant les « chapitres hérétiques » de Cyrille, le cède ensuite progressivement à une intense activité diplomatique pour faire accepter l'union par ceux de son parti ; en revanche, celles de la seconde série sont presque toutes des lettres apologétiques, destinées à faire reconnaître son orthodoxie. Ces deux ensembles forment comme une sorte de prolongement à son *Histoire ecclésiastique* qui s'achève précisément avant le début de la crise nestorienne.

* Maison de l'Orient et de la Méditerranée – Jean Pouilloux, CNRS, Université Lyon 2.

ABSTRACT

Theodoret's letters transmitted through the council collections and the Collectio Sirmondiana are first-order documents for the historian of the Nestorian crisis and its avatars. However, they concern only two main periods of the conflict: the first council of Ephesus and its immediate consequences (431-435), and the years before the council of Chalcedon (448-451). The history that can be written from those letters is thus fragmentary and presented from a politically committed viewpoint, that of the Bishop of Cyrrhus. Nevertheless the importance of this correspondence for the historian rests upon the fact that Theodoret was, from the time of his refutation of Cyril's anathemas against Nestorius until the council of Chalcedon, one of the main figures of the Antiochian party, constantly in the front line to defend the christological positions of the Eastern Christians, first against Cyril of Alexandria, then against Eutyches and Dioscorus. His letters are thus particularly valuable.

The doctrinal aspect of this correspondence is not less interesting than its historical aspect. Therefore, it is also an important contribution to the history of the Nestorian crisis. This study aims at this double aspect, descriptive and doctrinal. Faithful to the christological beliefs with which he sides from the beginning of the conflict, even if the way of expressing them changes slowly, Theodoret is yet far from being in the same situation with Cyril as with Dioscorus; actually acting in the conflict against Cyril, he is only an almost helpless spectator in the time of Eutyches and Dioscorus. The content and tone of his letters are affected; the polemical vigour of the first series, denouncing the "heretical chapters" of Cyril, then progressively change to an intense diplomatic activity to force those of his party to accept the union. But the letters of the second series are almost all apologetic, intended to demonstrate his orthodoxy. These two series of letters form a kind of continuation of his Ecclesiastical History which ends just before the Nestorian crisis.

La *Correspondance* de l'évêque de Cyr constitue pour l'historien de la crise nestorienne une source de documentation particulièrement riche. Pendant la vingtaine d'années qui sépare le concile d'Éphèse (431) de celui de Chalcédoine (451), Théodoret s'est trouvé presque constamment en première ligne dans le conflit qui divisa alors l'Église, d'abord en face de Cyrille d'Alexandrie, puis du patriarche Dioscore, son successeur, et de l'archimandrite Eutychès de Constantinople, qui avait l'oreille du pouvoir impérial. Évêque d'une modeste ville de Syrie, Théodoret doit sans aucun doute à sa réputation de théologien et à sa science des Écritures d'avoir été l'un des évêques choisis par Jean d'Antioche pour réfuter les anathématismes de Cyrille contre Nestorius. Le rôle qui fut le sien, dès ce moment-là, le conduisit naturellement à entretenir une abondante correspondance, au caractère doctrinal fortement marqué, en dehors de celle qui incombe alors habituellement à un évêque – lettres de consolation, de félicitation, de recommandation, de requête, d'échange de vœux à l'occasion des fêtes, etc.

Trois grandes collections nous ont transmis, en partie au moins, cette correspondance : la *Collectio Patmensis* ; la *Collectio Sirmondiana* ; les collections conciliaires¹. À la

1. Nous renvoyons à l'édition d'Y. Azéma dans « Sources Chrétiennes », respectivement SC 40 pour la *Coll. Patmensis* ; SC 98 (*Ep.* 1-95) et 111 (*Ep.* 96-147) pour la *Coll. Sirmondiana* ; SC 429 pour les collections conciliaires.

différence des deux dernières, la *Collectio Patmensis* ne présente aucune lettre à contenu doctrinal ou directement liée à la crise nestorienne. Les raisons de ce choix, sans aucun doute délibéré, nous échappent². En revanche, les lettres conservées dans les différentes collections conciliaires l'ont été bien évidemment en raison de leur contenu théologique. Seule, en définitive, la *Collectio Sirmondiana* se présente comme un recueil composite, où lettres et billets de circonstance se trouvent mêlés aux lettres qui témoignent de l'engagement de Théodoret dans le débat doctrinal ouvert par la crise nestorienne. Ce sont aussi les plus nombreuses et celles qui retiendront ici notre attention.

Jointes à celles des collections conciliaires, ces lettres constituent autant de documents pour écrire, certes de manière fragmentaire et du point de vue nécessairement partiel qui est celui de Théodoret, une histoire de la crise nestorienne et de ses avatars. En réalité, elles ne concernent que deux grandes périodes du conflit : celle qui précède et suit le concile d'Éphèse, c'est-à-dire les années 431 à 435, puis celle qui précède le concile de Chalcédoine, c'est-à-dire les années 447 à 451. Sans doute l'activité épistolaire de Théodoret dans le domaine doctrinal ne s'est-elle pas totalement interrompue dans l'intervalle, mais nous n'en avons pratiquement rien conservé³. Outre leur intérêt proprement documentaire, ces lettres, dont certaines revêtent les dimensions d'un opuscule, présentent un grand intérêt doctrinal : les positions christologiques des Antiochiens y sont affirmées avec vigueur et constance, même si l'on peut discerner une évolution dans la manière dont Théodoret les exprime et les défend, pendant les vingt ans où il se fit, contre le Cyrille des *Anathématismes*, puis contre le monophysisme eutychien, le champion des Orientaux. Sous ce rapport aussi sa *Correspondance* est une contribution à l'histoire de la crise nestorienne. Nous l'envisagerons donc de ce double point de vue, événementiel et doctrinal, en distinguant deux grands ensembles de lettres : celles qui concernent la période qui va du concile d'Éphèse de 431 jusqu'à l'Acte d'union de 433 et à sa réception par les Orientaux ; puis celles qui, à partir de 448, intéressent la querelle monophysite jusqu'au Brigandage d'Éphèse de 449 et au concile de Chalcédoine. Le premier ensemble relève uniquement des collections conciliaires ; le second de la *Collectio Sirmondiana*.

De la « pomme de discorde » à l'union (430-435)

La tragédie du concile d'Éphèse

La relation des événements par Théodoret

Aussi surprenant que cela puisse paraître, nous n'avons conservé qu'une lettre de Théodoret relative au concile d'Éphèse, celle qu'il adressa à son ami

2. Elles peuvent tenir aussi bien à l'usage réservé à ce recueil par ses auteurs qu'à l'image « lisse » qu'ils voulaient donner de Théodoret. Cela ne facilite guère, en tout cas, la datation de cet ensemble de lettres.

3. Ainsi en va-t-il de sa correspondance avec Cyrille d'Alexandrie, dont fait état son *Ep.* 83 à Dioscore (*SC* 98, p. 216, 9 s.).

André de Samosate pour lui rendre compte des événements qui avaient conduit à la scission entre Antioche et Alexandrie ⁴. Encore cette relation est-elle volontairement sobre et discrète pour des raisons de prudence (*nec dici sine periculo possunt*) : c'est dire le climat délétère de suspicion qui règne entre les deux partis, après des condamnations réciproques ! Aucune allusion ici au cas de Nestorius. En revanche, la situation des Orientaux, privés de lieux de culte par le parti adverse, y est clairement évoquée, ainsi que la collusion intervenue contre eux entre Cyrille, les évêques de Palestine, du Pont, d'Asie, et même l'Occident ⁵. L'intérêt de cette lettre vient moins de la relation des événements faite par Théodoret à son correspondant que du jugement sévère porté par lui sur ce concile : une « dérision » (*ludo*), une mauvaise farce (*mimorum, risus*), une comédie sans pareille (*comoediae scriptor, fabulam*), ou plutôt une lamentable tragédie (*tragoediae poeta, lamenta*) ⁶, puisque l'unité de l'Église s'en est trouvée brisée.

On rapprochera de cette lettre celle qu'il adresse, quelques mois plus tard, à son métropolitain Alexandre de Hiérapolis pour lui faire un compte rendu circonstancié de la conférence de Chalcédoine ⁷, convoquée par l'empereur Théodose pour tenter une réconciliation entre cyrilliens et Orientaux. Jusqu'ici, les efforts déployés par Théodoret pour convaincre l'empereur et son conseil du caractère hérétique des « chapitres » de Cyrille sont restés vains. Il a pourtant fait valoir qu'aucun retour à la communion avec Cyrille et Memnon n'était possible sans le rejet de ces « chapitres ». Il n'a pas eu plus de succès en prenant, devant l'empereur, la défense de Nestorius : l'empereur et son entourage semblent acquis à la cause de Cyrille, dont « l'or » a été un argument convaincant ! Toutefois, le soutien que les Orientaux n'obtiennent pas de l'empereur, Théodoret déclare le recueillir auprès du peuple par la prédication ; mais cela lui vaut l'hostilité du clergé et des moines de Constantinople. Il lui a même fallu se justifier devant l'empereur qui lui reprochait de « tenir des assemblées irrégulières », en lui remontrant que les deux partis devaient être traités à égalité ; ce à quoi l'empereur

4. *Ep. 2 (Coll. Cas. 108), SC 429* ; la maladie avait empêché André de se rendre à Éphèse en compagnie de Théodoret et de Jean d'Antioche. Plusieurs autres lettres, appartenant aux collections conciliaires, évoqueront plus tard le souvenir odieux de ce concile et des désordres dont il fut la cause dans l'Église : cf. *ibid.*, *Ep. 12 (Coll. Cas. 159)* ; *17 (Coll. Cas. 176)* ; *19 (Coll. Cas. 185)* ; *28 (Coll. Cas. 236)*. Voir aussi son *Ep. 112 à Domnus d'Antioche (SC 111, p. 50, 7 s.)*.

5. *Ibid.*, l. 19-21. Antioche est donc seule ou presque à défendre la vraie foi, ce que Théodoret évoque métaphoriquement en déclarant que « l'Égypte déraisonne à nouveau (comme au temps d'Arius) et lutte contre Moïse et Aaron » avec, pour la seconder dans son entreprise, « la majorité d'Israël » (*ibid.*, l. 12-15).

6. *Ibid.*, l. 21-25. Le comte Irénée donnera, quant à lui, le titre de *Tragédie* à l'ouvrage qu'il composa pour relater les événements survenus depuis Éphèse jusqu'à l'Acte d'union (cf. *Synodicon adversus Tragoediam Irenei, PG 84, 553-864*) ; voir article « Irénée », *DTC*, VII, 2, Paris, 1927, c. 2533-2536. C'est encore ce terme de « tragédie » qu'utilise Théodoret pour parler du second concile d'Éphèse (cf. *Ep. 120 à Lupicius, SC 111, p. 82, 8-9* : « tragédie nouvelle et inouïe »).

7. Cf. *Ep. 3 (Coll. Athen. 69)*. Théodoret y représentait Alexandre dans la délégation antiochienne.

a finalement consenti⁸. Sans illusion pourtant sur l'issue de la rencontre, Théodoret déclare avoir hâte de quitter Chalcédoine.

Le rapport adressé à son métropolitain sur le déroulement de cette conférence contient donc des informations plus précises que la relation adressée à André de Samosate sur le concile d'Éphèse. Théodoret s'y montre à la fois un négociateur sans complaisance, affirmant sans ambiguïté les conditions auxquelles le retour à l'union pourrait s'envisager, et un prédicateur qui cherche à gagner les foules à son parti en les éclairant sur la vraie nature du conflit doctrinal et ses conséquences pour la foi. Le contenu des « discours sur la foi⁹ » qu'il tient devant le peuple n'est pas précisé ; très probablement Théodoret y développe les thèses qu'il défend depuis le jour où Jean d'Antioche lui a demandé de réfuter les anathématismes de Cyrille contre Nestorius. La lettre qu'il avait jointe à l'envoi de sa réfutation dénonçait déjà avec vigueur « les opinions fausses et hérétiques » de Cyrille, les « paroles hérétiques » et les « blasphèmes » de ses anathématismes, qui semblaient redonner vie à l'hérésie d'Apollinaire et constituaient en tout cas « une pomme de discorde¹⁰ ». Au point que ce n'était pas Nestorius qui méritait l'anathème, mais bien celui qui prétendait faire condamner l'enseignement d'un homme resté fidèle « aux règles fixées par les hommes que Dieu inspire » ! Selon toute vraisemblance, la prédication de Théodoret devait donc reprendre ces deux thèmes : la réfutation des anathématismes de Cyrille et l'injustice dont Nestorius avait été victime¹¹.

La poursuite de la lutte contre les chapitres hérétiques de Cyrille

De retour à Cyr, Théodoret poursuit le même combat. Il cherche tour à tour à s'assurer du soutien des moines de Syrie contre Cyrille et à conforter le peuple de Constantinople dans sa fidélité au patriarche déposé, en lui prodiguant un enseignement dogmatique destiné à combattre le contenu hérétique des anathématismes. Il s'agit là de deux longues lettres doctrinales, presque des opuscules, qui se situent dans le prolongement direct de ses écrits anti-cyrrilliens, la *Réfutation des anathématismes* et le *Pentalogos*. Aux moines¹², Théodoret commence par présenter une réfutation des anathématismes de Cyrille, dont il souligne la parenté avec les principales hérésies

8. D'autant que Théodoret lui a fait remarquer que ces assemblées n'étaient pas des célébrations liturgiques, à la différence de celles que tiennent « les hérétiques » pourtant « retranchés de la communion », mais une instruction sur la foi (*ibid.*, l. 59-85).

9. *Ibid.*, l. 48 (περὶ τῆς πίστεως) et l. 82 (περὶ τῆς εὐσεβείας).

10. Cf. *Ep.* 1 (*Coll. Vat.* 167) à Jean d'Antioche. Voir notre article Guinot 2003.

11. L'accent devait y être mis sur l'existence de deux natures dans le Christ, puisque, est-il dit, l'empereur, son entourage et « les juges eux-mêmes soutiennent à l'envi qu'il n'y a qu'une seule nature de la déité et de l'humanité » (*Ep.* 3, *ibid.*, l. 44). D'autre part, comme la cause de Nestorius semblait perdue dans l'esprit et dans l'entourage du prince (*ibid.*, l. 33-37), il importait de créer en sa faveur un large mouvement d'opinion dans la foule.

12. Cf. *Ep.* 4 (*Ms Basiliensis III A 4*) aux moines d'Euphratésie, d'Osroène, de Syrie, de Phénicie et de Cilicie.

christologiques antérieures, avant d'exposer, plus longuement encore, le contenu de la foi reçue des Pères, dont il entend conserver intact l'héritage. Il réaffirme alors avec force les positions antiochiennes, en présentant chaque fois à l'appui un important dossier scripturaire : la perfection des deux natures du Christ, leur union sans confusion ni mélange dans l'unité de la personne, la nécessité de répartir les vocables et donc la manière de trancher la question du terme *théotokos*.

À la fraction du peuple de Constantinople demeurée fidèle à Nestorius, et en réponse à la lettre que cette communauté lui a adressée, sans doute pour lui exprimer son désarroi au lendemain de l'installation d'un nouveau patriarche, Théodoret cherche d'abord à redonner courage ; puis, de manière didactique et comme en un « résumé » (*velut in summa*), il rappelle à ces « nourrissons de la foi » la doctrine relative à la Trinité et à l'Incarnation, une occasion pour lui de réfuter indirectement plusieurs anathématismes de Cyrille¹³. On le voit donc attentif à conforter, à Constantinople même, le parti favorable à Nestorius et aux Antiochiens¹⁴.

Tout en menant le combat sur le plan doctrinal, Théodoret intervient aussi en faveur d'évêques dépossédés de leur siège. Le rapport circonstancié qu'il fait à son métropolitain, Alexandre de Hiérapolis, sur les manœuvres entreprises contre l'évêque Euthérius de Tyane et les troubles publics qui s'en sont suivis, donne une idée de la violence qui régnait alors dans l'Église et de l'ampleur de la division¹⁵.

Le temps de la négociation

Le renoncement de Cyrille à ses chapitres hérétiques

Beaucoup plus nombreuses à nous avoir été conservées sont les lettres de Théodoret qui ont trait à l'Acte d'union (433). Elles sont aussi de nature sensiblement différente. À la veille et au lendemain du concile d'Éphèse, Théodoret cherche avant tout à assurer contre Cyrille la cohésion du parti antiochien, en portant à l'adversaire

13. Cf. *Ep. 5 (Coll. Cas. 129)*. Théodoret joint à cette lettre l'envoi d'une copie de sa lettre aux moines d'Orient (*Ep. 4*) et d'un ouvrage dont on a tout lieu de penser qu'il s'agit du *Pentalogos* ; il promet d'envoyer aussi un exemplaire de son traité *Sur la Trinité et l'Incarnation (ibid., l. 234-246)*.

14. Une autre lettre, beaucoup plus brève, quelque temps plus tard (*Ep. 8, Coll. Cas. 136*), semble avoir la même finalité (mais Théodoret peut avoir aussi à rassurer les gens de son parti sur la fermeté de ses intentions, au moment où l'on commence sans doute à parler de négociations entre Jean d'Antioche et Cyrille en vue de la paix) et témoigne des relations suivies entretenues par Théodoret avec cette communauté « antiochienne » de Constantinople (*saepius scribentes*).

15. Dans cette même lettre (*Ep. 7, Coll. Cas. 134*), Théodoret attire aussi l'attention de son métropolitain sur le sort de Dorothée de Marcianopolis, mais plus brièvement, car il lui transmet une copie de la lettre qu'il a reçue de l'intéressé. Voir l'*Ep. 6 (Coll. Cas. 131)* au comte Candidien en faveur de l'évêque Théophane. Dans la plupart de ces lettres, Théodoret use de la métaphore de la « tempête » pour décrire l'état dans lequel se trouve l'Église au lendemain du concile d'Éphèse : voir *Ep. 2, l. 30-31 ; Ep. 4, l. 5 s. ; Ep. 6, l. 10-11 ; Ep. 7, l. 20-21 ; Ep. 8, l. 19-20 ; Ep. 17, l. 27-28. 56-57 ; Ep. 18, l. 6-7. 12 s. 19. 73-74 ; Ep. 22, l. 6 ; Ep. 29, l. 31-32*.

les coups les plus rudes. Sans renoncer à toute attaque polémique, il modifie nettement son attitude à l'égard de « l'Égyptien », du jour où la lettre de Cyrille à Acace de Bérée lui paraît ouvrir un chemin vers la paix ¹⁶. Au temps de la lutte frontale succède celui de la négociation : la diplomatie prend le pas sur l'hostilité déclarée, mais sans concession ¹⁷. Cela oblige du même coup Théodoret à justifier ce changement d'attitude auprès des membres les plus intransigeants de son propre parti. Désireux de voir rétablie la communion entre Antioche et Alexandrie, il s'efforce alors de montrer que Cyrille a renoncé à ses « chapitres hérétiques », tout en protestant énergiquement qu'il ne consentira pas à faire la paix à n'importe quel prix, c'est-à-dire en souscrivant à la condamnation et à la déposition injustes de Nestorius. Tels sont, pour l'essentiel, les deux thèmes récurrents dans cet ensemble de 28 lettres, à la fois diplomatiques et apologétiques.

Dès réception de la copie de la lettre de Cyrille que lui a transmise Acace de Bérée, Théodoret a donc procédé à son examen. S'il se réjouit de voir que « l'Égyptien » – il ne peut encore se résoudre, semble-t-il, à nommer son adversaire autrement que de façon péjorative – a renoncé à ses anathématismes, il regrette que son retour à l'orthodoxie ne s'y exprime pas avec plus de clarté ¹⁸. En revanche, il considère comme un obstacle majeur à la paix le fait que Cyrille exige des Antiochiens qu'ils souscrivent à la déposition de Nestorius. Il fait la même analyse de cette lettre à son ami André de Samosate et à son métropolitain, Alexandre de Hiérapolis ¹⁹. Est-ce parce qu'il pressent les fortes réticences de ce dernier qu'il commence sa lettre en lui donnant l'assurance qu'il ne consentira pas à la déposition de Nestorius, ce qui reviendrait à renier toute son action antérieure ²⁰ ? Avec beaucoup d'habileté diplomatique, tout en affirmant qu'à ses yeux Cyrille a donné satisfaction aux Orientaux sur les questions dogmatiques, il demande à son métropolitain de le détromper au cas où la lettre de Cyrille contiendrait quelque hérésie cachée ²¹. On sent Théodoret sur la défensive. Il lui faut en effet se défendre de trahir la foi et d'abandonner son camp, sous prétexte qu'il juge orthodoxe la lettre de Cyrille à Acace. Telle est la raison des lettres à forte teneur apologétique qu'il adresse à Helladius de Tarse, puis à Himérius de Nicomédie ²², et surtout de ses deux autres lettres à Alexandre de Hiérapolis, auprès duquel visiblement il est

16. Sur la réception des écrits de Cyrille en milieu antiochien, voir notre article Guinot 2004.

17. Sur le rôle joué par Théodoret dans le rétablissement de l'union entre Alexandrie et Antioche, voir notre article Guinot 2005a.

18. Cf. *Ep.* 9 (*Coll. Cas.* 149) à Acace de Bérée.

19. Cf. *Ep.* 10 (*Coll. Cas.* 150) à André de Samosate et *Ep.* 11 (*Coll. Cas.* 155) à Alexandre de Hiérapolis.

20. Cf. *Ep.* 11, l. 3-11. Dans toutes les autres lettres relatives au même sujet, il adopte le schéma inverse : a) la lettre de Cyrille à Acace est jugée orthodoxe ; b) souscrire à la déposition de Nestorius et le déclarer anathème est impossible.

21. *Ibid.*, l. 18-19 ; cf. aussi *Ep.* 14 (*Coll. Cas.* 161), l. 5-7.

22. Cf. *Ep.* 12 (*Coll. Cas.* 159) et 13 (*Coll. Cas.* 160). Il demande du reste à Helladius de certifier à Himérius qu'il n'a aucunement « trahi la foi ».

devenu suspect²³. Mais si Théodoret y proteste énergiquement de sa fermeté en ce qui concerne Nestorius et les évêques déposés et fait du sort qui leur sera réservé la condition de la paix, il n'en tient pas moins que, du point de vue doctrinal, plus rien ne s'oppose à la réconciliation avec Cyrille.

Le refus d'une paix injuste

Prisonnier de ce dilemme, Théodoret n'apprend pas sans inquiétude de Jean d'Antioche la proche conclusion de la paix²⁴. Il regrette la précipitation avec laquelle ce dernier semble accepter les conditions posées par Cyrille et le met en garde contre « une paix odieuse et indigne », qui ne serait qu'« une illusion de paix » si les sanctions portées contre les responsables de la division – Cyrille et Memnon – étaient levées, mais si Nestorius et d'autres évêques du parti antiochien – « les plus distingués des nôtres » – étaient déposés. À ces conditions, il ne consentira pas à la paix. Voilà ce qu'il lui demande de faire savoir à l'empereur ; voilà aussi les points sur lesquels il exige des assurances de Jean d'Antioche, car il ne veut pas passer pour « traître » aux yeux de son parti comme on l'en accuse déjà²⁵.

Le retour à la communion entre Antioche et Alexandrie, célébrée par la lettre *Laetentur caeli* de Cyrille, posera le problème avec urgence et acuité. D'un point de vue doctrinal, Théodoret considère la lettre de Cyrille comme un désaveu de ses anathématismes et donc un argument en faveur de la paix²⁶. Mais comment souscrire à l'Acte d'union, s'il faut conjointement accepter la condamnation de Nestorius et le déclarer anathème ? Il y aurait là, selon lui, non seulement une injustice, mais une inconséquence, puisque « le retour à la vérité », même tardif (*uix tandem*), de Cyrille et de ses partisans « réhabilite » en quelque sorte « celui qu'ils avaient persécuté à cause de la vérité »²⁷ ! Aussi Théodoret parvint-il à obtenir de Jean d'Antioche la possibilité de souscrire à l'Acte d'union sans condamner ouvertement Nestorius. Il lui restait à tenter de convaincre ses partisans, à commencer par son métropolitain, d'adopter cette solution.

23. Cf. *Ep.* 14 (*Coll. Cas.* 161), l. 3-4 : « Apparemment, je suis devenu suspect à ta Sainteté, qui croit que j'ai trahi la foi » et *Ep.* 15 (*Coll. Cas.* 170) où Théodoret déplore qu'Alexandre ait accueilli aussi facilement la rumeur selon laquelle il serait prêt à toutes les compromissions pour conserver son siège.

24. Cf. *Ep.* 16 (*Coll. Cas.* 175), l. 23-27 : « Si donc la paix dont on parle se maintient solide... »

25. Théodoret dit avoir reçu une nouvelle lettre d'Himérius qui lui fait ce reproche (*ibid.*, l. 41-43).

26. Sa lettre à Théosèbe de Cios (*Ep.* 17, *Coll. Cas.* 176) en apporte la preuve.

27. Cf. *Ep.* 18 (*Coll. Cas.* 227) au peuple de Constantinople, l. 30-35. Théodoret et les Antiochiens ont toujours considéré que l'hérétique était Cyrille et non Nestorius ; cf. aussi, *ibid.*, 42-48 : « ces hommes qui ont enfin et difficilement appris la vraie doctrine et à qui on a enseigné la règle et le canon de l'Évangile, sont encore jusqu'ici pleins de malveillance à l'égard de celui-là même [= Nestorius] qui les leur a enseignés et s'efforcent [...] d'attaquer comme impie et ennemi celui qui les a délivrés de l'erreur et les a amenés à la vérité... »

Le succès partiel du synode de Zeugma

Sa correspondance prouve que les négociations furent longues et difficiles, et leur succès incomplet. Un premier lot de lettres concerne la réunion du synode de Zeugma (été 433), dont Théodoret attendait sans doute beaucoup pour faire accepter la solution qu'il préconisait. Jugeant indispensable de rallier à ses vues Alexandre de Hiérapolis, et fort du soutien d'André de Samosate, il adressa deux lettres à son métropolitain pour le presser de réunir un synode, à Hiérapolis ou à Zeugma, qui déciderait de la conduite à tenir à l'égard de Cyrille²⁸. Pour mieux l'assurer de sa fidélité à la cause de Nestorius, il lui propose même d'insérer, dans la relation qui sera faite des décisions du synode à Jean d'Antioche, une clause stipulant qu'il cesserait, pour sa part, toute communion avec ceux qui jetteraient « l'anathème sur la croyance de mon seigneur l'évêque très saint et très cher à Dieu Nestorius ».

Le synode se tient finalement à Zeugma, en l'absence d'Alexandre. Le compte rendu des délibérations et des décisions, transmis à Jean d'Antioche par Théodoret²⁹, fait apparaître que l'assemblée a reconnu le caractère orthodoxe de la lettre de Cyrille et son renoncement à ses « chapitres » hérétiques : sur ce point Théodoret a donc incontestablement remporté un succès ; mais elle refuse énergiquement de souscrire à la condamnation de Nestorius et de jeter l'anathème sur sa doctrine : il faudra donc, si l'on veut parvenir à la paix, que Jean d'Antioche, comme il s'y est engagé, n'oblige personne à le faire³⁰. Voilà pourquoi Théodoret a choisi, en accord avec André de Samosate, de lui adresser ces recommandations dans une lettre privée, et non dans une lettre officielle, comme l'eût été une lettre synodale. Cela lui permet aussi de l'inviter à user de patience à l'égard d'Alexandre, dont il ne désespère pas qu'il consente lui aussi à signer la paix³¹.

Un nouveau schisme : la rupture avec Jean d'Antioche

Au lendemain du synode de Zeugma et bien qu'il n'ait pas aussitôt souscrit à l'Acte d'union, Théodoret doit une fois encore se justifier du soupçon, sans aucun doute entretenu par Alexandre, d'avoir trahi son camp pour conserver son siège³². Il ne se contente pas, du reste, de protester de sa loyauté à l'égard de ses amis, et notamment de Nestorius³³ ; il la prouve peu après, en rompant avec Jean d'Antioche

28. Cf. *Ep.* 19 (*Coll. Cas.* 185) et 20 (*Coll. Cas.* 187).

29. Cf. *Ep.* 21 (*Coll. Athen.* 128 et *Coll. Cas.* 183).

30. Seul le texte latin, transmis dans la *Coll. Cas.*, fait connaître la seconde partie de la lettre traitant du sort de Nestorius.

31. Cf. *Ep.* 21b (*Coll. Cas.* 183), l. 59-65. Théodoret le croyait-il vraiment ? En tout cas, il donne l'impression de ne pas vouloir souscrire à l'Acte d'union tant que son métropolitain s'y refuse.

32. Cf. *Ep.* 22 (*Coll. Cas.* 198) à Helladius de Tarse.

33. Cf. *Ep.* 23 (*Coll. Cas.* 208) à Nestorius.

qui, oublieux de ses promesses, a procédé à des ordinations illégales ³⁴ pour remplacer des évêques qui se refusaient à signer la paix.

Un petit dossier de lettres concerne l'histoire de cette rupture qui met Théodoret en porte-à-faux avec le patriarche d'Antioche et le rend un peu plus suspect à l'égard du pouvoir impérial ³⁵, sans qu'il retrouve pour autant, semble-t-il, l'entière confiance de son métropolitain. Il le tient pourtant régulièrement informé des événements, des menaces dont il est lui-même l'objet et des démarches qu'il a entreprises pour obtenir de Jean d'Antioche le rétablissement sur leur siège des évêques injustement chassés ³⁶. De son côté, Alexandre le consulte pour savoir comment réagir à la première lettre synodale que Proclus, le nouveau patriarche de Constantinople, vient d'adresser aux évêques d'Orient ³⁷. D'après les informations recueillies par Théodoret, l'enseignement de Proclus serait orthodoxe ; il appartiendra donc à Alexandre de trancher, après examen de la lettre et compte tenu du jugement positif porté sur elle par deux évêques dont il lui communique la copie des lettres ³⁸. En l'invitant à avoir en cette circonstance « autant que le souci de l'orthodoxie de la foi, celui de la paix des Églises », Théodoret manifeste bien son désir de voir son métropolitain rejoindre le camp de la paix. Dans le même esprit, si Alexandre le juge opportun « par égard à la paix de l'Église », Théodoret se dit prêt à rencontrer Jean d'Antioche et à rétablir avec lui la communion, à condition qu'il chasse les évêques illégalement ordonnés. Enfin, tout en déplorant que Jean d'Antioche, dans sa lettre adressée à l'empereur pour l'informer de la paix rétablie avec Cyrille, ait entériné la condamnation de Nestorius et lancé contre lui l'anathème, Théodoret fait remarquer à Alexandre que la rédaction de cet anathématisme est telle qu'elle ne condamne pas explicitement la doctrine du patriarche déchu ³⁹ ! C'est laisser entendre qu'il reste malgré tout une possibilité de réconciliation avec Jean d'Antioche.

Le retour incomplet à l'union

Ayant reçu l'assurance qu'il n'aurait pas à souscrire à la déposition de Nestorius ⁴⁰ et sans doute obtenu satisfaction en ce qui concerne les ordinations illégales d'évêques,

34. Cf. *Ep.* 24 (*Coll. Cas.* 216) à Méléce de Néocésarée. Ces ordinations sont d'autant plus condamnables, selon Théodoret, qu'il s'agit d'hommes indignes. Voir aussi *Ep.* 5, 27, 28.

35. Ainsi Théodoret est-il obligé de se justifier auprès du maître de la milice (*Ep.* 25, *Coll. Cas.* 221).

36. Cf. *Ep.* 27 (*Coll. Cas.* 234) à Alexandre de Hiérapolis.

37. L'*Ep.* 28 (*Coll. Cas.* 236) adressée par Théodoret à Alexandre est en réalité une réponse à la lettre de son métropolitain.

38. Il s'agit de la lettre d'Helladius adressée à Théodoret et de celle d'Euthérius, dont Helladius lui a fait tenir une copie (*ibid.*, l. 19-28).

39. *Ibid.*, l. 39-44. Théodoret se fait ici un peu « casuiste » pour tenter de convaincre Alexandre de la possibilité d'une réconciliation !

40. Sur cet engagement de Jean d'Antioche, voir sa lettre à Théodoret, *Coll. Cas.* 210, *ACO I*, I, 4, p. 153-154.

Théodoret consentit pour sa part à se réconcilier avec lui vers la fin de l'année 434 et du même coup à signer l'Acte d'union. Dès lors, il n'aura plus qu'un objectif : obtenir de tous ceux qui ont mené à ses côtés la lutte contre les anathématismes de Cyrille, et en premier lieu d'Alexandre de Hiérapolis, qu'ils fassent à leur tour la paix avec le patriarche d'Antioche⁴¹. À chacun il répète inlassablement que la lettre de Cyrille constitue un désaveu de ses « chapitres hérétiques », que Jean d'Antioche n'exigera pas que l'on souscrive à la déposition de Nestorius, qu'il y va de l'intérêt des Églises de conserver à leur tête de véritables défenseurs de l'orthodoxie. L'obstination d'Alexandre le désole visiblement, mais ne le décourage pas de tenter, directement ou indirectement, d'obtenir de lui qu'il renonce à son « excessive rigueur ». Malgré la fin de non-recevoir qu'a reçue sa première lettre, il en écrit encore deux autres ; il lui propose une rencontre, dans l'idée qu'il pourra plus facilement que par lettre le persuader d'agir dans l'intérêt des Églises ; pour mieux le convaincre que la réconciliation avec Jean d'Antioche, et donc avec Alexandrie et Constantinople, peut s'obtenir sans souscrire à la déposition de Nestorius, il fait état du succès de son entrevue avec le patriarche et invoque le précédent des évêques de Cilicie et d'Isaurie ; il lui suffirait du reste d'approuver les « décisions prises en commun » au synode de Zeugma. Bref, on le voit, Théodoret met tout en œuvre pour « sauver » Alexandre malgré lui. Il ira même jusqu'à demander à Nestorius son intervention pour le convaincre de faire la paix ! Pressentant l'issue à laquelle allait conduire l'obstination d'Alexandre, Théodoret tente une ultime démarche auprès de Jean d'Antioche pour lui demander de surseoir encore à sa déposition⁴². C'est l'aveu d'une défaite, puisque Alexandre ne veut rien entendre, mais c'est aussi un plaidoyer en faveur de son métropolitain, dont il souligne l'orthodoxie reconnue par Jean d'Antioche lui-même ; en outre, la déposition d'Alexandre risque de causer un grave préjudice à l'Église d'Antioche et de provoquer d'autres divisions, voire des troubles, y compris à Constantinople, car il est tenu par beaucoup pour « le défenseur de la foi la plus pure ». Malgré tous ses efforts, Théodoret ne parviendra pas à sauver Alexandre.

Ainsi s'achève, avec cet ensemble de huit lettres relatives aux difficultés rencontrées par Théodoret et les partisans de Nestorius à accepter l'Acte d'union, l'histoire de la crise nestorienne dans sa phase initiale. Sans doute l'activité épistolaire de Théodoret dans le domaine doctrinal n'a-t-elle pas cessé brusquement après 435, mais sa correspondance n'apporte plus vraiment d'informations utiles à la connaissance de la vie des Églises après l'Acte d'union.

41. Outre les trois lettres qu'il adresse personnellement à Alexandre de Hiérapolis (*Ep.* 29, 33 et 34, *Coll. Cas.* 239, 254 et 256), il demande aussi à Mocime, l'économiste de l'Église de Hiérapolis (*Ep.* 32, *Coll. Cas.* 250), et à Nestorius lui-même (*Ep.* 35, *Coll. Cas.* 258), d'user de leur influence pour obtenir de lui sa réconciliation avec Jean d'Antioche. Il tente la même démarche auprès d'Helladius de Tarse (*Ep.* 30, *Coll. Cas.* 248) et de Cyrille d'Adana, dont il sollicite l'intervention auprès d'Helladius (*Ep.* 31, *Coll. Cas.* 249).

42. Cf. *Ep.* 36 (*Coll. Cas.* 261) à Jean d'Antioche.

D'une tempête à l'autre (448-451)

Les assauts d'une nouvelle tempête

À la tempête suscitée par les anathématismes de Cyrille et la condamnation de Nestorius au concile d'Éphèse de 431 succède, à partir de 448, une autre tempête, déclenchée cette fois par Eutychès et ses partisans, et d'autant plus violente qu'elle bénéficie du soutien de Dioscore d'Alexandrie et du pouvoir impérial. Le parti monophysite l'emporte et les évêques d'Orient se trouvent une nouvelle fois pris dans la tourmente. Certains, par crainte de perdre leur siège ou simplement par peur, céderont devant les menaces et les intimidations ; d'autres, et ce sera le cas de Théodoret, oseront résister à l'assaut des vagues et seront finalement emportés et déposés lors du concile d'Éphèse de 449, plus connu sous le nom de « Brigandage » que lui donna le pape Léon. La tempête, qui semblait devoir tout emporter, perdra pourtant brusquement de son intensité, aussitôt après la mort de l'empereur Théodose et l'avènement de Marcien. Le retour au calme se laisse entrevoir dans les mois qui précèdent le concile de Chalcédoine, si bien que Théodoret et les défenseurs de l'orthodoxie, bénéficiant à leur tour de la bienveillance impériale, se reprennent à espérer voir enfin cesser le triomphe des hérétiques.

La métaphore de la tempête est un thème récurrent dans une grande partie de la correspondance de Théodoret. Déjà largement présent dans les lettres des collections conciliaires, il l'est plus encore dans celles de la *Collectio Sirmondiana* pour décrire l'état dans lequel se trouvent les Églises et les défenseurs de la vraie foi⁴³. Au point du reste qu'en l'absence d'autres indices la mention de la « tempête » peut servir d'élément de datation relativement sûr. Tel est le cas, par exemple, de toute une série de lettres « festales⁴⁴ », écrites autour de la fête de Pâques 449, à une époque où la situation de Théodoret et de plusieurs évêques du parti antiochien devient critique⁴⁵. En réalité, c'est dès le début de l'année 448, si l'on en juge d'après les informations fournies par sa correspondance, que la tempête semble se lever et se faire violente. Combien de lettres débutent par la peinture de ce sombre tableau pour décrire l'état de l'Église ou s'achèvent avec la prière adressée à Dieu de voir la tempête s'apaiser ! Ce ne sont pas là seulement des effets rhétoriques.

43. Cette thématique est récurrente dans la correspondance de Théodoret à partir de 448 (SC 98 et 111) : voir *Ep.* 13, 16, 63, 79-82, 86-87, 92-94, 96-98, 101, 104, 106-107, 109, 113, 117-119, 123-125, 128-129, 131 ; elle a généralement pour corollaire le souhait du retour au calme ; avec l'avènement de Marcien, ce vœu semble en partie réalisé (cf. *Ep.* 133-134, 138-140, 142, 147). Sur la présence de ce thème dans les lettres conciliaires, cf. *supra*, n. 15.

44. Il s'agit de lettres de vœux échangées à l'occasion de la fête de Pâques et non de lettres festales proprement dites ; ces dernières ont pour but de communiquer aux Églises la date de Pâques, de fixer celles du début et de la rupture du jeûne du Carême, et sont l'occasion d'une instruction (voir à ce sujet l'introduction aux *Lettres festales* de Cyrille d'Alexandrie, SC 372).

45. Ainsi les *Ep.* 38-39, 54-56, 63 ; la formule utilisée par Théodoret dans l'*Ep.* 63 (SC 98, p. 144) : « c'est là le prélude à l'apostasie générale » (τῆς παντελοῦς ἀποστασίας προοίμιον) reparait dans l'*Ep.* 125 (SC 111, p. 92, 13-14) ; elle est vraisemblablement empruntée à l'annonce du règne de l'Antichrist précédant la Parousie en 2 Th 2, 3.

Peut-être parce qu'il est directement frappé par l'assaut des vagues⁴⁶, Théodoret juge-t-il cette seconde tempête plus terrible que la première. Ainsi s'exprime-t-il, peu de temps après sa relégation à Cyr, dans sa lettre au consul Nomus pour l'inviter à faire tout ce qu'il peut en vue de l'apaiser : « Je demande à votre Magnificence de prendre soin des affaires de l'Église et d'apaiser la tempête qui s'est levée : car, réellement, pas même dans les débuts du schisme (διστασέωζ), on n'avait vu l'Église en proie à une telle confusion (σύγχυσις)⁴⁷. »

Est-ce à dire qu'entre ces deux « tempêtes » l'Église a bénéficié d'un calme parfait, qu'entre Antioche et Alexandrie les relations sont demeurées sans nuages pendant la quinzaine d'années qui séparent l'Acte d'union de l'entrée en scène d'Eutychès et de la querelle monophysite ? Tel ne fut pas le cas, nous le savons, mais la correspondance de Théodoret reste sur ce point quasi muette. À peine relève-t-on, dans une lettre adressée en 449 à l'évêque Irénée, une allusion au fait qu'il eut à défendre la mémoire de Diodore de Tarse et de Théodore de Mopsueste, accusés par Cyrille d'Alexandrie d'être les pères de l'hérésie nestorienne ! Mais Cyrille n'est pas ici ouvertement nommé⁴⁸. Inversement, dans la lettre qu'il écrit vers la même époque à Dioscore, Théodoret n'hésite pas à faire clairement état de sa correspondance avec Cyrille après l'Acte d'union, à souligner leur plein accord du point de vue doctrinal et à présenter leurs relations comme confiantes, voire cordiales ; mais Cyrille est mort et Théodoret doit apporter à Dioscore des preuves de son orthodoxie⁴⁹ ! Qu'il ait cherché à entretenir de bonnes relations avec Alexandrie, la lettre qu'il adresse à Dioscore, avec ses félicitations, au lendemain de son élection comme successeur de Cyrille, l'atteste, mais elle relève surtout d'un impératif à la fois ecclésiastique et diplomatique⁵⁰. S'il est fort douteux que, pendant toutes ces années, Théodoret ait interrompu toute activité épistolaire à caractère doctrinal, rien ne nous en a donc été conservé. Aussi ne pouvons-nous en juger qu'à la faveur des deux « tempêtes » successives qui ont secoué l'Église, la première à partir de 431, la seconde à partir de 448.

« *Le prélude à l'apostasie générale* »

Les signes avant-coureurs de la tempête : l'affaire Irénée

La publication de l'*Éranistès* par Théodoret, en 447, n'est évidemment pas étrangère à l'orage qui allait bientôt le frapper. Dès ce moment-là, les accusations calomnieuses

46. Cf. *Ep.* 107 au prêtre Théodote (*SC* 111).

47. Cf. *Ep.* 81, *SC* 98, p. 198, 9-12 ; voir aussi *Ep.* 80, *ibid.*, p. 188, 12-14.

48. Cf. *Ep.* 16, *ibid.*, p. 60, 14-17. À l'époque où est écrite cette lettre, Cyrille est mort ; il serait donc inconvenant d'attaquer ouvertement sa mémoire ; ce serait également dangereux pour Théodoret, déjà astreint à résidence dans son diocèse.

49. *Ep.* 83, *ibid.*, p. 216, 9 s. Il faut ici tenir compte du fait que Théodoret présente cette apologie au lendemain du décret impérial de relégation qui l'a frappé.

50. *Ep.* 60 (*ibid.*). Théodoret y loue la modération et l'humilité de Dioscore ; on y verrait plutôt une invitation à pratiquer ces deux vertus dont Dioscore ne semble pas avoir été le parangon !

répandues contre lui commencent à circuler ainsi que la rumeur de sa prochaine déposition. Il dit attendre l'épreuve d'un cœur ferme⁵¹. S'il était tenté de se faire illusion sur le sort qui lui est réservé, celui de l'évêque Irénée de Tyr, déposé en février 448 sur ordre de Théodose, suffirait à le détromper. Sa correspondance nous permet de suivre en partie l'affaire, car Théodoret paraît avoir été très lié avec le métropolitain de Phénicie I^{re}, à qui il adresse plusieurs lettres et dont la situation le préoccupe dans plusieurs autres. Il paraît l'avoir d'abord incité à ne pas abandonner son siège malgré les pressions qu'il avait à subir⁵². Puis, aussitôt informé de sa déposition, il lui a sans doute apporté son soutien. C'est du moins ce qui ressort de la lettre qu'il adresse au patrice Anatole, alors qu'il vient lui-même d'être contraint à la relégation : il juge cette mesure en partie liée au fait qu'il a ouvertement déploré « la ruine des Églises de Phénicie » et probablement dénoncé l'injustice du décret qui avait frappé Irénée⁵³. S'il n'a plus la possibilité d'agir directement en faveur de son ami, un soutien sûr du parti antiochien, il demande au patriarche Domnus d'Antioche de le faire à sa place, au moment où l'on parle de lui donner un successeur sur le siège de Tyr⁵⁴. De cette affaire, Théodoret veut croire que l'empereur ignore tout et que seul un groupe de prêtres de Constantinople travaille à écarter définitivement Irénée de son siège. C'est donc à eux qu'il faut répondre. Dans ce but, Théodoret fournit à Domnus un petit argumentaire, destiné à leur prouver que l'ordination d'Irénée ne comporte pas le caractère d'irrégularité qu'ils invoquent pour justifier sa déposition. À l'occasion d'une lettre de condoléances adressée à l'intéressé lui-même, il loue « la force et la fermeté de son caractère » qui l'ont rendu « capable de supporter les assauts de tant de maux divers » au lieu de chercher à se dérober et de renoncer à poursuivre la lutte pour défendre la vraie foi⁵⁵. Il est même sur ce point un modèle pour d'autres évêques, peut-être plus timorés. Il saura donc à plus forte raison supporter le deuil qui le frappe. Qu'il n'ait rien cédé sur le plan doctrinal à ses adversaires, malgré les pressions et les sanctions dont il fut victime, la réponse que fait à sa lettre Théodoret, à la veille du concile d'Éphèse de 449, en apporte la preuve⁵⁶ : ce dernier doit s'y justifier du reproche que lui adressait Irénée d'avoir paru renoncer à défendre ses positions, dans un écrit rédigé à des fins d'apologie personnelle, en acceptant de nommer la Vierge *théotokos* et en évitant de mentionner Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste dans le catalogue des docteurs. Au moment où « la tempête qui agit[ait] l'Église », loin de s'apaiser, « enfl[ait], pour ainsi dire, chaque jour davantage »⁵⁷, certains pouvaient croire, en effet, ou accréditer l'idée, que Théodoret cherchait à user de complaisance à l'égard de ses adversaires par désir de conserver

51. Cf. *Ep.* 21 au scholasticus Eusèbe (*ibid.*) ; la lettre semble dater déjà de la période de sa relégation (fin 448 - début 449 selon Y. Azéma).

52. Cf. *Ep.* 3 (*ibid.*) ; il s'agit, semble-t-il, d'une lettre « cryptée » proposant sous la forme d'un apologue la meilleure conduite à tenir dans la situation où se trouve Irénée.

53. Cf. *Ep.* 79 (*ibid.*).

54. Cf. *Ep.* 110 (*SC* 111).

55. Cf. *Ep.* 12 (*SC* 98).

56. Cf. *Ep.* 16 (*ibid.*).

57. *Ibid.*, p. 56, 4-6.

son siège. Il lui fallait donc détromper Irénée en lui donnant les raisons qui avaient motivé la rédaction de l'écrit apologétique incriminé.

L'assignation à résidence de Théodoret et la montée des périls

En avril 448, peu de temps après la déposition d'Irénée, un autre décret impérial assigne Théodoret à résidence dans son diocèse. D'Antioche où il se trouvait, il regagne précipitamment Cyr pour obéir à l'ordre qui lui est signifié, comme cela ressort des lettres qu'il adresse aussitôt au patrice Anatole et au préfet Eutrèque pour protester contre une mesure jugée injuste et arbitraire⁵⁸. Le motif invoqué pour la justifier, à savoir qu'il ne cesserait de « réunir des synodes à Antioche et de jeter le trouble parmi les orthodoxes », n'est selon lui qu'un prétexte fallacieux forgé par ses délateurs⁵⁹. Il tient à le faire savoir nettement au consul Nomus, en certifiant qu'il n'a jamais réuni de concile à Antioche « de [sa] propre initiative » et qu'il ne s'y est rendu que pour répondre à l'invitation des patriarches Jean et Domnus⁶⁰. Même s'il évoque à demi-mot son rôle dans ces assemblées et son activité de prédicateur dans la capitale antiochienne, on devine que son influence devait être assez grande pour inquiéter ses adversaires. On comprend qu'ils aient cherché à l'isoler.

S'il juge prudent d'obéir sans délai à l'injonction qui lui est faite de demeurer à Cyr et de répéter qu'il n'entend pas enfreindre l'ordre reçu, il est loin malgré tout d'accepter sans protester une mesure qui le prive de sa liberté de manœuvre. Contraint à un isolement relatif, il lui reste au moins la possibilité de communiquer par lettres. Son activité épistolaire est de fait considérable – près de soixante-dix lettres de la *Collectio Sirmondiana* – durant les longs mois que dure sa relégation à Cyr, entre avril 448 et la fin de l'année 449. On peut donc suivre avec une relative précision l'évolution de sa situation personnelle et, à travers elle, mesurer l'importance de la crise qui bouleverse de nouveau l'Église et ravive les oppositions entre Antioche et Alexandrie.

Aussitôt informé de la mesure qui le frappe, Théodoret adresse un premier lot de lettres à plusieurs hauts fonctionnaires ou dignitaires impériaux, dont il pense qu'ils lui sont favorables, dans l'espoir qu'ils pourront obtenir de l'empereur que cette mesure soit rapportée⁶¹. Il voudrait d'abord être certain de l'exactitude

58. Cf. *Ep.* 79 au patrice Anatole et *Ep.* 80 au préfet Eutrèque (*ibid.*).

59. *Ibid.* Théodoret le répète encore à Eusèbe d'Ancyre (*Ep.* 82). Le fait que l'ordre de l'empereur l'ait atteint justement à Antioche pouvait néanmoins accréditer l'accusation.

60. *Ep.* 81 (*ibid.*). Cette apologie adressée à Nomus paraissait sans doute d'autant plus nécessaire à Théodoret que Nomus était l'ami de Chrysaphe, tout-puissant auprès de l'empereur et favorable à Eutychès.

61. De l'*Ep.* 79 (*ibid.*, p. 182, 21-184, 2) au patrice Anatole, qui fait référence à une lettre antérieure, écrite dès communication du billet de l'empereur à Théodoret, on peut déduire que plusieurs de ces lettres ne nous sont pas parvenues. De plus, Théodoret déclare avoir écrit déjà à deux reprises au consul Nomus, sans obtenir de lui une réponse (*Ep.* 81, *ibid.*, p. 192, 5-6), ce qui est peu étonnant, Nomus étant l'ami de Chrysaphe. Vraisemblablement est-ce peu après l'*Ep.* 79 que Théodoret adresse à Anatole l'*Ep.* 111 pour se disculper des calomnies répandues contre lui par les accusateurs d'Ibas d'Édesse, une affaire dans laquelle il n'est nullement intervenu en raison de sa relégation à Cyr.

des ordres transmis⁶² et connaître les raisons qui motivent la décision impériale. Il fait valoir aussi qu'en toute justice il n'aurait pas dû être condamné sans avoir été entendu. Aussi réclame-t-il une enquête, voire la réunion d'un concile, pour mettre fin aux calomnies répandues contre lui et faire la preuve de son orthodoxie. Il se sent victime d'une machination et ne peut s'empêcher de rapprocher son sort de celui qui vient d'être fait aux Églises de Phénicie et de Palestine⁶³. Quelques mois plus tard, il adressera de nouveau à d'autres hauts fonctionnaires de la cour les mêmes demandes et les mêmes justifications⁶⁴, preuve que ses premières démarches sont restées vaines.

Dans le même temps, ses accusateurs ont dû s'employer à mettre en cause sa doctrine, en faisant courir le bruit qu'il ne se contentait pas de reconnaître deux natures dans le Christ, mais qu'il prêchait « deux Fils au lieu d'un ». Aussi est-il contraint de rédiger une série de lettres apologétiques à l'adresse de plusieurs évêques, au nombre desquels figure Dioscore d'Alexandrie, pour détruire pareilles calomnies⁶⁵. Ces lettres constituent autant de documents fondamentaux pour apprécier sa christologie à la veille du concile de 449. S'il juge opportun de se justifier aux yeux de Dioscore, c'est qu'il voit bien que ses calomniateurs ont entrepris de le desservir auprès de lui. Voici, par exemple, ce qu'il écrit à Eusèbe d'Ancyre en décembre 448 : « Ces hommes sont allés jusqu'à armer Alexandrie contre nous et bourdonnent aux oreilles de tous, par le moyen de leurs agents, qui sont dignes d'eux, que nous prêchons deux Fils au lieu d'un⁶⁶. » Quelques mois plus tôt déjà, écrivant à Basile de Séleucie, il est obligé de reconnaître qu'il n'est pas parvenu à détromper Dioscore et à le persuader de son orthodoxie⁶⁷, sinon aurait-il envoyé un de ses émissaires à Constantinople pour enquêter sur lui et probablement instruire contre lui un procès à charge auprès des milieux proches du pouvoir et favorables à Eutychès ? Sans doute cherche-t-il encore dans cette lettre à épargner le patriarche d'Alexandrie et à feindre de croire qu'il s'est laissé circonvenir par ceux qui lui ont présenté un véritable tissu de calomnies⁶⁸.

62. Il a accusé réception du billet impérial qui lui a été présenté, mais s'interroge sur son authenticité : cf. *Ep.* 79, p. 184, 4-13 et *Ep.* 80, p. 188, 19-27 (qui donne le texte de l'édit impérial).

63. Cf. *Ep.* 79, p. 186, 12-17 et *Ep.* 80, p. 188, 13-15. Les malheurs des Églises de Phénicie sont une allusion transparente à la déposition d'Irénée.

64. Cf. *Ep.* 88 au patrice Taurus ; *Ep.* 89 au patrice Florent ; *Ep.* 90 au maître Lupicinus ; *Ep.* 91 au préfet Eutrèque (nouvelle lettre) ; *Ep.* 96 au patrice Nomus ; *Ep.* 97 au comte Sporacius ; *Ep.* 98 à Pancharius.

65. Cf. *Ep.* 82 à Eusèbe d'Ancyre ; *Ep.* 84 aux évêques de Cilicie ; *Ep.* 83 à Dioscore d'Alexandrie ; *Ep.* 85 à l'évêque Basile ; *Ep.* 86 à Flavien de Constantinople.

66. *Ep.* 82, p. 200, 26-29. Il avait adressé auparavant une autre lettre à ce même évêque, l'*Ep.* 109, où il se contente de résumer ses positions dogmatiques, car il lui envoie par le même courrier son opusculé « sur l'incarnation du Monogène ». Cette lettre est contemporaine de celles écrites au moment de l'envoi d'une délégation d'évêques syriens à Constantinople, puisqu'elle fait mention de cette ambassade (cf. *infra*).

67. Cf. *Ep.* 85, p. 224, 17-21. Il pensait pourtant avoir « pleinement rassuré » Dioscore par son *Ep.* 83 (δι' ἡμετέρων γραμμάτων).

68. L'expression « l'évêque très cher à Dieu de cette ville » (*ibid.*, p. 224, 20) ne peut guère s'entendre ici par antiphrase, un procédé que Théodoret n'hésite pas à utiliser ailleurs pour désigner ceux qui l'ont condamné sans l'entendre lors du Brigandage d'Éphèse.

Il en va tout autrement dans la lettre qu'il rédige, presque au même moment, pour le compte de Domnus d'Antioche à l'intention du patriarche Flavien de Constantinople⁶⁹. L'espoir de trouver « en la personne de l'évêque d'Alexandrie très cher à Dieu, le Seigneur Dioscore, un allié et un soutien » contre les monophysites a été déçu. À la lettre synodale que lui a adressée le patriarche d'Antioche pour l'assurer qu'il restait « fidèle aux accords passés au temps de Cyrille d'heureuse mémoire », il a répliqué par une lettre mettant en cause la doctrine des évêques d'Orient et portant contre eux condamnation. Malgré les assurances données par les Antiochiens dans leur réponse à cette lettre, Dioscore a continué à prêter l'oreille à la calomnie et à accueillir ceux qui jetaient contre eux l'anathème⁷⁰. « En outre, poursuit Domnus dont Théodoret tient la plume, il est allé jusqu'à envoyer certains de ses évêques chers à Dieu, ainsi que nous l'avons appris, dans la ville impériale, espérant accroître le tumulte qui s'élevait contre nous. » Après ce rappel des faits, la lettre s'achève par la demande pressante adressée à Flavien de prendre la défense de l'orthodoxie et de faire respecter les canons par Dioscore : ce dernier ne doit s'occuper que des affaires de l'Égypte et de rien d'autre ; or, en intervenant dans les affaires du patriarcat d'Antioche, il outrepassa ses droits. Très sévère à l'égard de Dioscore, la fin de la lettre fournit par ailleurs un précieux témoignage sur l'évolution des rapports de préséance entre les différents sièges patriarcaux : si Dioscore manifeste autant d'hostilité envers l'Église d'Antioche, c'est qu'il ne lui pardonne pas d'avoir souscrit aux décrets synodaux de Proclus, qui restreignaient les privilèges d'Alexandrie au profit du siège de Constantinople⁷¹. « L'évêque très cher à Dieu Dioscore » fait donc preuve d'une âme bien basse (μικροψυχία) !

L'entrée en lice effective de Dioscore aux côtés des monophysites eutychiens constitue incontestablement un danger supplémentaire pour les Orientaux et pour Théodoret. Aussi leur réaction ne se fait-elle pas attendre : à leur tour, pour contrebalancer l'action des émissaires de Dioscore, ils envoient à Constantinople une délégation d'évêques syriens chargés d'assurer leur défense et de rétablir la vérité. De

69. Sur cette lettre de Théodoret/Domnus à Flavien (*Ep.* 86), voir l'édition d'Y. Azéma, *SC* 98, p. 226, n. 1.

70. Cf. *Ep.* 86, p. 228, 5 s. : « Une lettre que n'aurait pas dû écrire un homme à qui le Dieu de l'univers a appris à ne pas accueillir la parole mensongère » : Dioscore a donc fait preuve, aux yeux de Théodoret/Domnus, d'un sérieux manque de discernement. Théodoret souligne que la réponse des Antiochiens a été courtoise (généreuse/γενναίως = une preuve de leur désir de faire la paix).

71. Dans le différend qui oppose Alexandrie à Antioche, les questions doctrinales ne sont donc pas seules en cause. On devine la rivalité qui existe entre les sièges : Antioche revendique pour elle une espèce de primauté sur Alexandrie, parce que Marc n'est somme toute que le disciple de Pierre ; Constantinople a récemment obtenu que lui soit reconnue la préséance sur Antioche et Alexandrie ; or Dioscore considère que les Antiochiens, en souscrivant aux décrets de Proclus, ont trahi « les droits des Églises à la fois d'Antioche et d'Alexandrie » (*ibid.*, p. 230, 17-24). Rapprocher cette lettre de l'*Ep.* 113 au pape Léon (*SC* 111) où Théodoret reconnaît au siège romain une espèce de primauté sur tous les autres sièges.

nouveau, Théodoret multiplie les lettres pour inviter plusieurs hauts fonctionnaires impériaux à faire bon accueil à ces évêques envoyés par Domnus « pour y réfuter la calomnie lancée contre [lui] ⁷² ». Il recherche aussi le soutien du clergé de Constantinople ⁷³, et en premier lieu celui du patriarche Flavien. Par l'intermédiaire de ces mêmes évêques syriens, il lui fait parvenir une lettre de justification, qui résume une fois de plus ses positions doctrinales ⁷⁴. Il confie aux mêmes porteurs la lettre qu'il adresse à Alexandra, une dame de la haute société de Constantinople, pour la remercier de son soutien ⁷⁵. Il lui avait déjà adressé une longue lettre de consolation après la mort de son mari, faute de pouvoir se rendre auprès d'elle en raison de sa relégation à Cyr ⁷⁶ ; il se considère désormais dans la position d'un exilé, d'autant plus sans doute qu'il envisage sérieusement cette perspective depuis le début ⁷⁷.

Le triomphe de l'hérésie ou l'apostasie générale

Le Brigandage d'Éphèse (449)

La condamnation d'Eutychès, en novembre 448, dont une seule lettre de Théodoret se fait l'écho ⁷⁸, ne sera qu'une brève éclaircie dans ce ciel d'orage. À Irénée comme à Domnus d'Antioche, Théodoret écrit bientôt qu'il n'attend rien de bon du concile qui se prépare ⁷⁹ et auquel il lui sera interdit d'assister. Il juge toutefois utile d'adresser à Domnus un memorandum, car il pressent que la confrontation promet d'être rude et de tourner au désavantage des Orientaux. Le risque est grand, selon lui, que Dioscore tente de faire approuver les anathématismes de Cyrille par un second concile d'Éphèse,

72. Cf. *Ep.* 92 au patrice Anatole ; *Ep.* 93 au patrice Senator ; *Ep.* 94 au préfet Protogène ; *Ep.* 95 au préfet Antiochus ; *Ep.* 96 au consul Nomus (pourtant un ami de Chrysaphe) ; *Ep.* 99 à l'antigraphe Claudien ; *Ep.* 103 au comte Apollonius. Ces évêques semblent avoir pour seule mission de justifier Théodoret des accusations portées contre lui, ce qui tendrait à prouver qu'il reste toujours le chef emblématique du parti antiochien. La teneur de toutes ces lettres est la même et Théodoret reprend inlassablement les mêmes formules.

73. Cf. *Ep.* 106 à l'économiste Abraham et sa lettre à la diaconesse Celerina (*Ep.* 101). Les *Ep.* 105, 107 et 108 adressées à l'économiste Euloge et aux prêtres Théodote et Acace doivent appartenir, elles aussi, à cette même série de lettres.

74. Cf. *Ep.* 104. Il s'agit en réalité d'une seconde lettre de justification adressée à Flavien par Théodoret, comme le mentionne le début de la lettre (« une autre lettre »).

75. Cf. *Ep.* 100.

76. Cf. *Ep.* 14, *SC* 98 (με δραμεῖν οὐκ ἔῃ τὰ δεσμῶ). Cf. sa lettre de consolation à Eugraphie (*Ep.* 69, *ibid.*), où il invoque également l'excuse de sa réclusion à Cyr (τὰ τῆς ἀνάγκης δεσμῶ).

77. Cf. *Ep.* 100, *SC* 111, p. 18, 4 (τῶν περιωρισμένων). Il fait en effet allusion dans plusieurs lettres à un possible exil (cf. *Ep.* 87 à Domnus d'Apamée ; *Ep.* 97 au comte Sporacius ; *Ep.* 111 au patrice Anatole), pensant sans aucun doute au sort d'Irénée.

78. Il s'agit de l'*Ep.* 11 à Flavien de Constantinople (*SC* 98).

79. La même expression revient dans la lettre adressée à Irénée (*Ep.* 16, *SC* 98, p. 56, 4 : οὐδὲν προσδοκῆσαι χρηστόν) et dans celle adressée à Domnus (*Ep.* 112, *SC* 111, p. 48, 3-4 : οὐδὲν γὰρ ἔστιν [...] προσδοκῆσαι χρηστόν et 22 : οὐδὲν καταδοκοῦσα χρηστόν).

surtout s'il est amené à le présider⁸⁰. Il faut donc mettre en garde ceux des évêques qui n'auraient pas une claire conscience de ce danger et qui, se laissant impressionner par la réputation d'orthodoxie de Cyrille, approuveraient sans difficulté ses « douze chapitres », faute d'en voir le « poison »⁸¹. Aussi Théodoret fait-il, à l'adresse de Domnus, un historique du conflit, destiné à prouver que, depuis l'origine, les douze anathématismes de Cyrille ont été au cœur du débat doctrinal : tour à tour cause du schisme et des condamnations réciproques, puis obstacle à la réconciliation voulue par l'empereur au lendemain du concile d'Éphèse lors de la conférence de Chalcédoine, ils furent aussi au centre des pourparlers de paix jusqu'à ce que Cyrille, renonçant enfin à les justifier, accepte de n'en plus faire mention pour permettre la réconciliation avec Jean d'Antioche. Ce résumé clair et bien documenté des diverses phases du conflit permettra à Domnus d'instruire, à son tour, les évêques des autres provinces, moins au fait des événements, des véritables enjeux doctrinaux de ce prochain concile. Théodoret dresse en outre la liste des documents dont Domnus devra se munir, ou qu'il devra consulter, pour se remettre en mémoire toute l'affaire : les Actes du concile, les lettres adressées d'Éphèse à l'empereur, aux magistrats, aux clercs et au peuple de Constantinople, mais aussi aux évêques d'Occident ; il lui fait tenir également le double des lettres d'Acace et de Jean d'Antioche, qui précisent à Cyrille les conditions auxquelles la paix serait possible, et une copie de la lettre *Laetentur caeli* de Cyrille qui scelle la réconciliation avec Antioche, bref tout un dossier que devront avoir avec eux les délégués antiochiens au concile. On verra ainsi « clairement ce qui a amené le schisme et à quelle condition les partis opposés s'accordèrent ». Théodoret invite enfin Domnus à s'entourer d'évêques et de clercs sûrs, prêts à défendre avec courage l'orthodoxie.

De telles recommandations étaient loin d'être superflues ! Pour se montrer aussi précis dans ses instructions et aussi pressant, Théodoret avait-il des doutes sur la fermeté de Domnus ? Pressentait-il qu'il serait trahi par les siens ? Cela prouve en tout cas que, malgré la réclusion qui lui est imposée, il reste auprès de Domnus, comme il le fut auprès de Jean, le grand théologien de l'Église d'Antioche, celui qui a la meilleure connaissance des dossiers. Dans le vain espoir de pouvoir sauver son siège, Domnus n'hésita pas cependant à accepter la condamnation et la déposition de Théodoret par le concile.

L'appel à Rome

Abandonné par ceux qu'il croyait ses amis, mais qui ont préféré, par lâcheté, approuver à Éphèse les anathématismes qu'ils condamnaient il y a peu⁸², Théodoret, désespérant

80. Cf. *Ep.* 112, p. 50, 2-5. On sent ici combien Théodoret redoute les manœuvres de Dioscore qu'il juge prêt à tout pour parvenir à ses fins.

81. *Ibid.*, p. 48, 22-25. Théodoret rappelle ce qui s'est produit au concile de Nicée, mais en sens inverse, puisque des ariens notoires n'ont pas hésité à « unir leurs votes » à ceux des orthodoxes et comment, après le concile, ils parvinrent à mettre en place ceux de leur parti au détriment des orthodoxes ; l'exil de Méléce et le schisme d'Antioche sont, à ses yeux, une claire illustration de ce type de manœuvre « politique » (*ibid.*, p. 48, 6-20).

82. Ce sont de tels évêques que Théodoret qualifie de « polypes » et de « caméléons » (cf. *Ep.* 125, p. 98, 1-3).

sans doute de trouver du soutien en Orient et de plus en plus isolé, se tourne alors vers Rome. Le fait mérite d'être souligné, car il y a là comme une reconnaissance de la primauté du siège de Pierre ou, à tout le moins, du fait qu'il est désormais le seul garant de l'orthodoxie. Par l'intermédiaire de ses chorévêques, Théodoret fait parvenir à Rome plusieurs lettres pour représenter à ses correspondants l'injustice dont il a été victime et solliciter leur intervention en sa faveur auprès du pape⁸³. L'une d'elles est adressée à Léon lui-même⁸⁴ : Théodoret y fait l'éloge du *Tome à Flavien*, dont il déclare partager pleinement l'enseignement christologique, avant de dénoncer les agissements de Dioscore lors du Brigandage d'Éphèse et de protester de sa propre orthodoxie en rappelant ce que furent jusqu'ici les vingt-six ans de son épiscopat⁸⁵. Il ne demande qu'à être entendu et jugé sur ses écrits et sur son enseignement, et se dit prêt à se soumettre à la sentence de Rome. Dans le même temps, il écrit une fois encore au patrice Anatole, en lui demandant d'intervenir auprès de l'empereur pour qu'on l'autorise à aller plaider sa cause à Rome, ou sinon, à se retirer dans son monastère d'Apamène⁸⁶.

Lettres d'exil

Théodoret pouvait-il se faire beaucoup d'illusions sur la possibilité qui lui serait accordée de se rendre à Rome ? Dès la fin de 449, en tout cas, il envisage l'exil⁸⁷ et s'apprête à quitter Cyr⁸⁸. Son activité épistolaire reste néanmoins soutenue, mais il est souvent difficile de dire si ces lettres – adressées pour la plupart à des évêques ou des clercs – sont expédiées de Cyr ou sont déjà des lettres d'exil⁸⁹. Ainsi en va-t-il de deux

83. *Ep.* 116 au prêtre René ; *Ep.* 117 à l'évêque Florent ; *Ep.* 118 à l'archidiacre de Rome.

84. *Ep.* 113 à Léon de Rome. Voir notre article Guinot 2001.

85. Dans « la sentence inique portée contre [lui] sans jugement », dont s'afflige un de ses amis, Théodoret trouve paradoxalement un réconfort, celui de n'avoir fourni à ses adversaires aucun motif juste d'accusation (cf. *Ep.* 9, *SC* 98).

86. Cf. *Ep.* 119 au patrice Anatole (*SC* 111).

87. L'*Ep.* 125 à Jean de Germanicie, qu'Y. Azéma date de l'exil en Apamène, pourrait bien avoir encore été écrite de Cyr. La manière dont Théodoret évoque le déroulement du concile d'Éphèse, sa condamnation et celle d'autres évêques, ou encore la réhabilitation d'Eutychès, invite à penser que l'on est encore proche de l'événement, que ce n'est encore que « le prélude à l'apostasie générale » (*ibid.*, p. 92, 13-14) ; quant à lui, il se dit « prêt à subir les exils que l'on croit être terribles », mais qu'il acceptera volontiers (*ibid.*, p. 98, 5-7).

88. Deux lettres adressées à des fonctionnaires impériaux – les *Ep.* 114 et 115 – ont pour objet de recommander un prêtre, également médecin, que le départ imminent de Théodoret incite à quitter Cyr, comme le font du reste beaucoup d'autres (πολλοὶ μὲν καὶ ἄλλοι), solidarité avec l'évêque déposé ou mesure de prudence ?

89. Par ex., *Ep.* 120 à Lupicius ; *Ep.* 121 au patrice Anatole ; *Ep.* 122 et 123 à Uranius, évêque d'Émèse ; *Ep.* 127 à l'évêque Sabinien ; *Ep.* 128 au prêtre et archimandrite Job (l'allusion au « décret de l'empereur qui [le] garde ici – ἐνθάδε – prisonnier » pourrait se rapporter aussi bien au décret de relégation qu'à la condamnation à l'exil) ; *Ep.* 129 au prêtre et archimandrite Candide ; *Ep.* 130 au prêtre et archimandrite Magnus Antoninus ; *Ep.* 131 à l'évêque

longues lettres apologétiques et doctrinales, l'une adressée aux soldats, l'autre aux moines de Constantinople, qui ne contiennent aucune allusion claire à sa situation personnelle ⁹⁰.

Une quinzaine de lettres seulement peut donc être datée avec une relative certitude de sa retraite forcée en Apamène. Ce petit nombre s'explique soit par la réclusion et le silence que s'impose à lui-même Théodoret, peut-être pour ne pas aggraver son cas et risquer comme Nestorius un exil encore plus lointain et qu'il n'aurait pas choisi ; soit aussi par une difficulté accrue à trouver des porteurs pour ses lettres ; soit enfin parce que l'abbé de son monastère l'incite à rester discret pour éviter des ennuis. Plusieurs de ces lettres d'exil – c'est là un élément de leur datation – font état de sa satisfaction d'avoir retrouvé la tranquillité, d'être désormais à l'abri de la tempête et libéré des tracasseries inhérentes à la charge épiscopale, bien que sa propre tranquillité ne suffise pas à le consoler des « malheurs de l'Église » ⁹¹.

Bientôt cependant, il lui est permis de jouir plus complètement de cette *hésychia*, voire d'« une joie parfaite » ⁹². Tout un lot de lettres fait état, en effet, du changement intervenu dans la politique impériale avec l'avènement de Marcien : l'annulation des mesures prises contre lui et d'autres évêques orientaux, lors du Brigandage d'Éphèse, y est interprétée comme « les prémices » d'un retour au « calme dans les Églises battues par la tempête », du « triomphe de la foi sur les attaques qu'elle a subies », de « la victoire de la doctrine évangélique » sur l'hérésie ⁹³. Cela lui importe plus, dit-il, que sa situation personnelle et la possibilité qui lui est donnée de regagner Cyr ⁹⁴. Il n'en remercie pas moins cependant tous les hauts personnages intervenus en sa

Timothée (citation de Mt 25, 36 qui pourrait se rapporter à sa situation de « prisonnier » à Cyr) ; *Ep.* 132 à l'archimandrite Longin de Dolichée ; *Ep.* 133 à Ibas d'Édesse (Théodoret déclare n'avoir pas pu trouver plus tôt un porteur pour sa lettre : sa réclusion à Cyr ou son éloignement dans son monastère en sont-ils la cause ?).

90. Dans chacune de ces deux lettres (*Ep.* 145 et 146), pour conforter la doctrine christologique qu'il défend contre les monophysites, Théodoret invoque, outre l'argument patristique, l'autorité du pape Léon ; mais il peut faire référence aussi bien à l'enseignement de son *Tome à Flavien* qu'au synode de Rome qui a annulé les décisions d'Éphèse. Les passages cités d'un écrit de Léon dans la *Lettre aux soldats* (dont l'adresse paraissait déjà fort suspecte à Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, XV, p. 305) sont inconnus par ailleurs ; ils ne fournissent donc pas d'élément précis de datation. Selon Y. Azéma, ces lettres seraient probablement postérieures à la mort de Théodose II, voire à la déclaration de nullité des décisions du Brigandage d'Éphèse par le pape Léon.
91. V. g. *Ep.* 124 à l'avocat Marana ; *Ep.* 134 à Jean de Germanicie ; *Ep.* 139 au patrice Anatole ; *Ep.* 140 au consulaire et patrice Aspar ; *Ep.* 142 à Marcel, abbé des Acémètes.
92. Cf. *Ep.* 138 à l'archimandrite Jean.
93. Cf. *Ep.* 139 au patrice Anatole (p. 142, 5-10). Voir aussi *Ep.* 134 à Jean de Germanicie ; *Ep.* 142 à Marcel, abbé des Acémètes ; *Ep.* 144 au moine André de Constantinople.
94. Cf. *Ep.* 138 à l'archimandrite Jean (p. 140, 20-22) ; *Ep.* 139 au patrice Anatole (p. 146, 12-20). L'expression utilisée par Théodoret, dans l'*Ep.* 134 à Jean de Germanicie (p. 128, 20-23), est vague (περὶ δὲ τῆς αὐτόσε πορείας). Fait-il allusion à un possible et prochain retour à Cyr, comme le pense Y. Azéma, ou à son éventuel départ pour le concile de Chalcédoine ?

faveur auprès de l'empereur et de l'impératrice ⁹⁵. Dans le même temps, on le voit retrouver une nouvelle énergie combative, à la fois pour inviter au discernement avant de rentrer en communion avec les évêques pusillanimes ou caméléons, dont les convictions varient au gré des circonstances ⁹⁶, et pour réclamer un concile où il pourra faire la preuve de son orthodoxie ⁹⁷. L'occasion lui est ainsi donnée de revenir de nouveau sur l'injustice des condamnations qui l'ont frappé, sur le déroulement du concile d'Éphèse, sur la trahison de ses amis et l'iniquité de ses juges. Aussi demande-t-il à ses amis haut placés d'user de leur influence auprès de l'empereur pour que ce futur concile ne soit pas, comme le précédent, une réunion d'évêques « factieux », mais une assemblée « d'évêques paisibles et instruits des choses divines » ⁹⁸, et pour que l'assistance de l'empereur lui-même aux débats en garantisse la sérénité et empêche cette fois toute violence. Du fond de son exil, Théodoret semble donc retrouver le rôle qui fut le sien, dès le début de la crise nestorienne, comme défenseur et porte-parole des positions christologiques des Orientaux ; mais il ne peut l'assumer qu'en partie, puisqu'il lui faut désormais faire la preuve de sa propre orthodoxie.

Avec ces lettres d'exil, qui laissent entrevoir les prolégomènes du concile de Chalcédoine, s'achève aussi pour nous la correspondance de Théodoret. Du concile qui le réhabilitera, aucun témoignage direct n'a été conservé et nous n'avons aucune certitude absolue sur la décision qu'il a pu prendre ensuite de regagner Cyr ou de demeurer, au moins pour un temps, dans son monastère d'Apamène ⁹⁹.

Pour l'historien de la crise nestorienne, la correspondance de Théodoret offre donc l'avantage de fournir un témoignage personnel et de première main. Son intérêt vient de ce que l'évêque de Cyr a joué, pendant vingt ans, du concile d'Éphèse à celui de Chalcédoine, un rôle de premier plan dans le conflit qui opposa Antioche à Alexandrie. Aucune autre correspondance peut-être ne nous renseigne à ce point sur les débats doctrinaux du moment et sur l'histoire des Églises d'Orient, dans lesquels les questions de personnes ou

95. Cf. *Ep.* 139 au patrice Anatole ; *Ep.* 140 au consulaire et patrice Aspar ; *Ep.* 141 au maître des offices Vincomale. Théodoret demande à chacun de transmettre ses remerciements à toute la famille impériale.

96. Cf. *Ep.* 136 à l'évêque Romule ; *Ep.* 138 à l'archimandrite Jean. Voir, dans le même registre, *Ep.* 125 à Jean de Germanicie (*ibid.*, p. 96, 24-98, 1-3).

97. Il adresse cette demande aux mêmes trois hauts fonctionnaires impériaux qui sont intervenus en sa faveur auprès de l'empereur (*Ep.* 139, 140, 141).

98. La même expression se retrouve dans les trois lettres pour désigner les évêques qui participèrent au concile de 449 : σύνοδον μὴ πάλιν ταραχοποιῶν καὶ συγκλύδων ἀνθρώπων πεπληρωμένην (*Ep.* 139, p. 146, 1-2) ; μὴ πάλιν τῶν θορυβεῖν εἰωθότων τὸ συνέδριον ταραττόντων (*Ep.* 140, p. 150, 4-5) ; μὴ τῶν ταραχοποιῶν, πάλιν ἀνθρώπων διακυκλώντων τὸν σύλλογον (*Ep.* 141, p. 152, 20-21).

99. La dernière lettre de la *Collectio Sirmondiana*, l'*Ep.* 147 à l'économiste Jean, est datée par Y. Azéma, à la suite de Tillemont, du carême 451 ; mais elle pourrait être plus tardive, si l'on identifie « le très sage archidiacre », dont les déclarations sont à l'origine de la lettre, non pas avec Aétios mais avec André ; dans ce cas, il faudrait situer la rédaction de la lettre entre le début 453 et le printemps 454 et admettre qu'à ce moment-là Théodoret n'a pas encore regagné Cyr. Voir sur la question notre article Guinot 2005b.

l'ambition tinrent aussi une grande place. À condition d'y adjoindre d'autres documents épistolaires et les Actes conciliaires, on peut y suivre avec précision chaque étape de la crise. Son intérêt documentaire se double le plus souvent d'un grand intérêt doctrinal : dès l'époque du premier concile d'Éphèse, en effet, Théodoret s'y révèle comme l'un des meilleurs théologiens d'Antioche et le principal porte-parole des Orientaux.

D'une tempête à l'autre cependant, sa correspondance témoigne d'un changement intervenu dans la manière dont il remplit son rôle de théologien. Véritable acteur du débat au temps du conflit avec Cyrille, il en devient ensuite pour ainsi dire un spectateur presque impuissant. On y distingue de ce fait deux ensembles de lettres de tonalité fort différente : nettement polémiques quand il s'agit de dénoncer les « chapitres hérétiques » de Cyrille, puis diplomatiques quand il lui faut convaincre ceux de son parti d'accepter l'union sans pour autant renier ses convictions ou trahir son camp, elles sont presque toutes apologétiques quand, victime des menées du parti monophysite, il doit faire la preuve de son orthodoxie contre ceux qui l'accusent de nestorianisme. Dans les deux cas pourtant, cette correspondance fournit un témoignage de premier ordre pour l'histoire de la crise nestorienne et de ses prolongements avec l'hérésie d'Eutychès. Dans les deux cas aussi, en raison de leur contenu doctrinal, ces lettres éclairent l'ensemble du débat christologique, dont elles permettent de suivre le déroulement et l'évolution, du concile d'Éphèse à celui de Chalcedoine. Pour l'historien de l'Église et des doctrines, comme pour le théologien, la correspondance de Théodoret est en quelque sorte le complément indispensable apporté à son *Histoire ecclésiastique* qui s'achève juste avant l'ouverture de la crise nestorienne.

BIBLIOGRAPHIE

- GUINOT J.-N. 2001, « L'apôtre Pierre dans la tradition antiochienne », in *Pietro e Paolo. Il loro rapporto con Roma nelle testimonianze antiche* (XXIX Incontro di studiosi dell'antichità cristiana, Roma, 4-6 maggio 2000), *Studia Ephemeridis Augustinianum* 74, Rome, p. 509-541.
- GUINOT J.-N. 2003 « Une "pomme de discorde" à l'origine de la crise nestorienne », in *Autour de Lactance. Hommages à Pierre Monat*, Besançon, p. 109-122.
- GUINOT J.-N. 2004, « La réception antiochienne des écrits de Cyrille d'Alexandrie d'après le témoignage de Théodoret de Cyr », in *Comunicazione e ricezione del documento cristiano in epoca tardoantica* (XXXII Incontro di studiosi dell'antichità cristiana, Roma, 8-10 maggio 2003), *Studia Ephemeridis Augustinianum* 90, p. 158-180.
- GUINOT J.-N. 2005a, « Rétablir l'unité après la déchirure : Cyrille d'Alexandrie et Théodoret de Cyr, des modèles pour le dialogue entre les Églises ? », in C. Badilita, C. Kannengiesser (éds), *Les Pères de l'Église dans le monde d'aujourd'hui* (Actes du Colloque de Bucarest, octobre 2004), Paris, p. 183-208.
- GUINOT J.-N. 2005b, « Doit-on glorifier le Christ ou le Fils Monogène ? La défense par Théodoret de Cyr d'une doxologie incriminée (Ep. 147) », *Revue d'études augustiniennes et patristiques* 51, 2, p. 327-356.